

ASSEMBLEE GENERALE
DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013
à 10 Heures

AU SIEGE DE LA SOCIETE

DOSSIER DE SEANCE

SOMMAIRE

	Page
Composition du Conseil d'Administration.....	3
Composition du Comité de Direction.....	4
Ordre du jour.....	5
Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.....	6
Rapport Général des Commissaires aux Comptes.....	11
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes.....	14
Projet de Textes de Résolutions.....	18
<i>ANNEXES : Etats Financiers au 31/12/2012 (DEC 2800 et 2880)..... :</i>	20
• <i>BILAN ACTIF</i>	
• <i>BILAN PASSIF</i>	
• <i>ENGAGEMENTS HORS-BILAN</i>	
• <i>COMPTE DE RESULTAT TABLEAU (Charges)</i>	
• <i>COMPTE DE RESULTAT TABLEAU (Produits)</i>	

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEURS	REPRESENTE PAR :
M. VALK Jan Albert	Lui-même
M. De LAPLAGNOLLE Philippe	Lui-même
PAPILLION Thierry	Lui-même
MAHDI Benhamden	Lui-même
SOCIDA	Mme Edeltraud KOESTLER
AMSA ASSURANCE	M. KOUAME Victor
MANUTENTION AFRICAINE	M. Henri BEDARIDA
TRACTAFRICMOTORS	En cours de désignation
ALIOS FINANCE SA	M. VALK Jan Albert (PRESIDENT)
CFAO Côte d'Ivoire	M. DESGARDINS Fabrice

COMPOSITION DE LA DIRECTION

PRENOMS ET NOMS DES DIRIGEANTS	FONCTIONS
M. PAPILLION Thierry	Directeur Général
M.SOUMAHORO Inzan	Directeur Administratif & Financier
M. KIEDERE Arsène	Directeur Commercial Pôle Professionnel
M. SOUMAHORO Souleymane	Responsable Informatique
Vacaba DIABY	Credit Manager
M. AGONVINON Josselin	Contrôleur Interne
DECAHOU Edouard	Directeur Succursale Mali
ADJAGBA Franck	Directeur Succursale Burkina Faso
BEUGRE Timothée	Directeur Comptable

ORDRE DU JOUR

1. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale
2. Rapport Général des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2012
3. Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées (Art. 440 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)
4. Approbation desdites conventions, ainsi que des comptes de l'exercice 2012
5. Affectation du résultat de l'exercice 2012
6. Quitus au Conseil d'Administration
7. Renouvellement de Mandat d'administrateurs
8. Remplacement d'un commissaire aux Comptes suppléant
9. Emission d'emprunts obligataires

ALIOS FINANCE COTE-D'IVOIRE
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EXERCICE 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux articles 27 et suivants de vos statuts, pour vous soumettre les comptes du cinquante sixième exercice social de votre société, arrêtés au 31 décembre 2012.

L'exercice 2012 s'est déroulé dans un contexte externe nettement plus serein qu'en 2011 avec cependant un point d'ombre notoire au Mali.

En Côte d'Ivoire, malgré un environnement apaisé qui a permis l'atteinte d'un taux de croissance de 8,7 %, la réelle reprise est toujours attendue. La persistance de certaines violences maintient une certaine morosité de l'environnement économique qui se traduit par une prudence observée tant du côté des investisseurs que du côté des partenaires financiers.

Au Sénégal, l'activité a eu du mal à redémarrer suite aux élections, le nouveau gouvernement ayant mis en stand by tous les chantiers lancés par la précédente équipe gouvernementale. Les nouvelles orientations fiscales engagées en fin d'année ont par ailleurs alourdi un climat des affaires déjà perturbé.

Au Burkina, au plan politique, les élections législatives et municipales se sont bien déroulées. Sur le plan économique, le secteur minier a continué à tirer les activités, la campagne coton a été très correcte, tandis que les activités de transport de marchandises vers le Mali ont été très perturbées, compte tenu de la situation dans ce pays.

Au Mali, la situation politique est restée très confuse et les perspectives d'intervention armée au Nord ont conduit les opérateurs économiques à être prudents dans leurs investissements. Les banques se sont inscrites dans cette même logique de prudence et ne sont intervenues que sur des Groupes de renommée ou si les garanties sont solides.

Dans ces contextes, L'exercice 2012 aura été placé sous le signe de la reprise du processus de développement sous-régional après une année 2011 très perturbée qui aura été marquée par un net repli des activités. Excepté donc le Mali qui aura été touché par une double crise majeure : coup d'état et guerre au nord, la sous-région aura connu de belles avancées, portée par une Côte-d'Ivoire à nouveau au rendez-vous.

Ainsi, la Côte-d'Ivoire, le Sénégal et le Burkina Faso auront nettement renforcé leurs positions tandis que le Mali se sera inscrit en net repli. Le Pôle Particuliers, en Côte-d'Ivoire et au Sénégal, aura connu quelques évolutions trop timides, alors que démarrait ce même Pôle au Burkina Faso.

ALIOS Finance en Côte d'Ivoire a connu une progression de sa production de 128 % pris globalement sur les trois activités : crédit – crédit bail et LLD. Ainsi, le montant global de la production est passé de 10.924 millions de Fcfa en 2011 à 24.950 millions de Fcfa en 2012, avec une forte évolution sur ses marchés traditionnels, automobiles, véhicules lourds, mais aussi sur le financement de matériels industriels, tandis que reprenait trop timidement le crédit à la consommation.

Parallèlement à cette progression des activités sur la Côte-d'Ivoire, ALIOS Finance a accentué ses positions au Sénégal, et au Burkina Faso, tandis qu'elles se sont repliées au Mali. Les activités au Sénégal ont généré une production de 8.740 M Fcfa contre 6.813 M Fcfa en 2011. Les activités au Burkina ont généré une production de 3.863 M Fcfa contre 3.002 M Fcfa en 2011. Les activités au Mali n'ont généré qu'une production de 1.731 M Fcfa contre 3.556 M Fcfa en 2011, portant la production globale d'ALIOS Finance dans la sous-région à 39.284 M Fcfa en 2012 contre 24.294 M Fcfa en 2011.

L'augmentation significative de la production sur la Côte-d'Ivoire, en 2012, aura entraîné une progression des encours puisque, globalement sur les trois activités, ceux-ci augmentent de 34 % et passent de 22.423 M Fcfa au 31/12/11 à 30.049 M Fcfa au 31/12/12. Nous noterons une évolution plus

significative des encours des activités de crédit-bail et LLD qui passent de 11.094 millions de Fcfa au 31/12/11 à 15.313 millions de Fcfa au 31/12/12. Les activités de crédit s'inscrivent en évolution correcte également, puisque les encours passent de 11.329 M Fcfa au 31/12/11 à 14.736 M Fcfa au 31/12/12.

Si nous incluons les activités d'ALIOS Finance au Sénégal, au Burkina Faso et au Mali, nous parvenons à un encours financier global de 52.880 M Fcfa au 31/12/12 contre 42.356 M Fcfa au 31/12/11 soit une progression de 23 %. De manière plus détaillée, l'évolution des encours se présente comme suit selon les activités : reprise plus marquée des encours pour les activités de crédit puisqu'ils passent de 20.440 millions de Fcfa au 31/12/11 à 25.543 millions de Fcfa au 31/12/12, soit 25 % de progression. Evolution tout aussi intéressante, mais de manière moindre, des encours pour les activités de crédit-bail et LLD puisqu'ils passent de 21.916 millions de Fcfa au 31/12/11 à 26.572 millions de Fcfa au 31/12/12, soit 21 % d'évolution. Exprimé en valeur nette comptable, l'encours global s'élève à 51 180 millions de Fcfa.

Sur la sous-région, la problématique du recouvrement a été moins préoccupante qu'en 2011, avec toutefois des répercussions majeures de la crise malienne.

En Côte-d'Ivoire, dans un contexte apaisé, la mobilisation forte du recouvrement aura permis de très bonnes avancées sur la récupération des créances sur les encours professionnels, y compris les dossiers lourds engrangés avant 2011, tandis que la gestion du recouvrement sur les encours particuliers sera restée plus mitigée, ne permettant pas la récupération globale escomptée.

Ainsi, et après passages à PP de 71 M Fcfa, les impayés nets connaissent une augmentation de 238 M Fcfa, passant de 1.552 M Fcfa au 31/12/11 à 1.719 M Fcfa au 31/12/12, dont 514 M Fcfa dus au Pôle Particuliers.

L'évolution du risque (impayés plus à échoir) est plus encourageante avec un retrait net de PP de 450 M Fcfa, passant de 3.959 M Fcfa au 31/12/11 à 3.438 M Fcfa au 31/12/12 dont 1.009 M Fcfa dus au Pôle Particuliers.

Les Non Performing Loan (créances accrochées supérieures à 3 mois) passent quant à eux de 3.087 M Fcfa au 31/12/11 à 2.373 M Fcfa au 31/12/12, soit un repli net de PP de 643 M Fcfa.

Compte tenu de cette évolution du risque, et après passage à PP de 71 M Fcfa, les provisions auront connu un retrait, passant de 2.647 M Fcfa au 31/12/11 à 2.331 M Fcfa au 31/12/12. La couverture des NPL se trouve ainsi portée à 98 % (contre 86 % en 2011).

Le niveau de provision global est conforme aux impératifs de la Commission Bancaire, tout comme il l'est pour les succursales selon le descriptif qui sera donné ci-dessous. L'indicateur de qualité d'acceptation a suivi le trend d'amélioration, passant de 3,73 % fin 2011 à 1,86 % fin 2012, dont 0,79 % pour le Pôle Professionnel.

Au Sénégal, le risque aura été correctement contenu. Ainsi, et après passages à PP de 22 M Fcfa, les impayés nets connaissent une augmentation de 58 M Fcfa, passant de 159 M Fcfa au 31/12/11 à 195 M Fcfa au 31/12/12. L'évolution du risque (impayés plus à échoir) est plus marquante avec une augmentation nette de PP de 205 M Fcfa, passant de 557 M Fcfa au 31/12/11 à 740 M Fcfa au 31/12/12. Les NPL passent quant à eux de 250 M Fcfa au 31/12/11 à 264 M Fcfa au 31/12/12, soit une évolution nette de PP de 36 M Fcfa. Les provisions auront également évolué, passant de 236 M Fcfa au 31/12/11 à 299 M Fcfa au 31/12/12. La couverture des NPL se trouve ainsi portée à 113 % (contre 94 % en 2011). L'indicateur de qualité d'acceptation passe à 0,52 % fin 2012 contre 0,97 % fin 2011.

Au Mali, la situation politique a eu des conséquences majeures au niveau du risque. Ainsi, et après passages à PP de 84 M Fcfa, les impayés nets connaissent une augmentation de 621 M Fcfa, passant de 1.182 M Fcfa au 31/12/11 à 1.719 M Fcfa au 31/12/12. L'évolution du risque (impayés plus à échoir) est plus contenue avec une évolution nette de PP de 126 M Fcfa, passant de 2.601 M Fcfa au 31/12/11 à 2.643 M Fcfa au 31/12/12. Les NPL passent quant à eux de 2.255 M Fcfa au 31/12/11 à 2.564 M Fcfa au 31/12/12, soit une évolution nette de PP de 393 M Fcfa. Les provisions auront également fortement évolué, passant de 1.570 M Fcfa au 31/12/11 à 2.115 M Fcfa au 31/12/12. La couverture des NPL se trouve ainsi portée à 82 % (contre 70 % en 2011). L'indicateur de qualité d'acceptation a été redressé suite à une plus grande sélectivité des dossiers, passant de 8,72 % fin 2011 à 0 % fin 2012.

Au Burkina Faso, la crise sociopolitique aura eu aussi des conséquences, notamment sur la clientèle de Bobo Dioulasso. Ainsi, et après passages à PP de 53 M Fcfa, les impayés nets connaissent une

augmentation de 377 M Fcfa, passant de 555 M Fcfa au 31/12/11 à 879 M Fcfa au 31/12/12. L'évolution du risque (impayés plus à échoir) est plus encourageante avec un repli net de PP de 44 M Fcfa, passant de 1.878 M Fcfa au 31/12/11 à 1.781 M Fcfa au 31/12/12. Les NPL passent quant à eux de 833 M Fcfa au 31/12/11 à 1.142 M Fcfa au 31/12/12, soit une évolution nette de PP de 362 M Fcfa. Les provisions se seront repliées, passant de 555 M Fcfa au 31/12/11 à 890 M Fcfa au 31/12/12. La couverture des NPL se trouve ainsi ramenée à 63 % (contre 67 % en 2011), sachant qu'un risque de 538 M Fcfa est partagé à part égale avec ARIZ. L'indicateur de qualité d'acceptation passe de 3,82 % fin 2011, à 0,58 % fin 2012.

De manière globale, les impayés (nets de débours à la charge des prestataires pour 507 millions) s'élèvent ainsi à 4 512 millions, tous pays compris au 31/12/2012.

A propos du résultat de gestion, les produits financiers d'exploitation augmentent de 10,1% par rapport à 2011. Les frais financiers sont quant à eux en évolution de 9,7 %. Le PNB connaît alors une évolution de 10,35 %. Les charges (nettes des prestations refacturées) sont en augmentation de 4,9 %, portées principalement par les travaux d'apurement de nos rapprochements bancaires, de nombreux déplacements et mission de réorganisation et d'assistance, et la création d'une nouvelle agence Particuliers au Plateau. Bien qu'en repli, le coût du risque reste élevé, encore une fois porté par le Mali et le Burkina alors que la Côte-d'Ivoire s'inscrit en nette reprise. Le résultat financier ressort positif de 317 M Fcfa avant impôts, contre 22 M Fcfa en 2011 après, il faut le rappeler pour cette dernière année, d'importants produits exceptionnels et provisions. Compte tenu de l'évolution de la réserve latente, le résultat fiscal avant impôts ressort, quant à lui, à 803 M Fcfa contre une perte de 960 M Fcfa en 2011.

Après :

➤ Impôts sur les sociétés	104 521 672	Fcfa
➤ Dotations aux amortissements sur immobilisations propres	315 289 187	Fcfa
➤ Dotations aux amortissements sur immobilisations louées	14 081 445 836	Fcfa
➤ Dotation nettes provisions clients et coût du risque	820 096 744	Fcfa

Le résultat de l'exercice 2012 se solde par un bénéfice net de 695 508 809 Fcfa. Ce bénéfice est affecté au Report à nouveau dont le solde après affectation est ainsi ramené à moins 309 601 483 Fcfa.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le bilan, le compte d'exploitation et l'affectation du résultat tels qu'ils vous sont présentés.

Nous remercions en votre nom le personnel et la Direction de la société. Nous remercions également la Banque Centrale et nos banquiers pour la confiance qu'ils nous témoignent à travers le refinancement de nos activités.

Renouvellement du mandat d'Administrateurs

Le mandat d'Administrateur de Messieurs VALK, de LAPLAGNOLLE, et PAPILLION arrivant à expiration et ceux-ci se représentant à vos suffrages, nous vous remercions de les réélire pour une période de six ans.

Remplacement d'un Commissaire aux comptes suppléant

Le Cabinet KPMG, l'un de nos deux commissaires aux comptes suppléants, a rendu sa démission pour raison d'incompatibilité. Conformément à la réglementation, le Conseil a désigné un nouveau suppléant, Société Fiduciaire Internationale d'Expertise Comptable (SOFIDEC).

Nous vous demandons d'approuver ce remplacement à titre de régularisation. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Conventions réglementées

Au titre de l'exercice 2012, une nouvelle convention a été conclue avec ALIOS Finance Cameroun en date du 14 février 2012 dans le cadre des appuis de trésorerie apportés par les sociétés du Groupe en vue d'accompagner Alios Finance Côte d'Ivoire dans l'accroissement de ses activités. Le montant de cette avance a été de 1 000 millions Fcfa au taux de 7,50%.

Cette avance a été entièrement remboursée avant le 31 décembre 2012, par Alios finance Côte d'Ivoire.

Engagements administrateurs

Les engagements administrateurs se présentent comme suit au 31 décembre 2012 :

	Nombre de contrats	Encours total	Impayés	Total engagements
CFAO	52	385 129 100	-	385 129 100
AMSA	6	4 976 030	-	4 976 030
SOCIDA	10	342 570 475	-	342 570 475
MACI	4	60 325 330	-	60 325 330
SDACI	4	1 292 372	-	1 292 372
TOTAL	73	794 213 309	-	794 213 309

Situation des emprunts obligataires

La situation des emprunts obligataires autorisés par votre assemblée générale se résume comme suit sur les trois dernières années :

AUTORISATION DE L'AG				REALISATION AU 31/12/2012					
Date Assemblée Générale	Montant	Durée	Taux maxi	Date	Montant	Durée	Taux nominal	Garant	Taux de sortie
30/06/2009	5 000 000 000	5	9,75%	févr-10	4 450 000 000	5	7,15%	GARI	8,58%
30/06/2010	5 000 000 000	5	9,75%	déc-11	5 000 000 000	5	7,15%	GARI	8,35%
30/06/2011	5 000 000 000	5	9,00%						
29/06/2012	5 000 000 000	5	9,00%						
Total	20 000 000 000			Total	14 200 000 000				

Afin de poursuivre l'équilibrage de la durée des ressources de votre Société, nous vous proposons d'émettre, en plus des autorisations précédentes dont l'une expire en juin 2013, un nouvel emprunt obligataire dont les caractéristiques sont les suivantes :

- maximum de 5 milliards de francs CFA
- en obligations au nominal de 50.000.000 (cinquante millions) de francs CFA
- portant intérêt aux conditions du marché et au taux maximum de 9,00 % l'an y compris les éventuels coûts de garantie
- remboursement s'échelonnant sur cinq ans minimum.

Cet emprunt sera levé en plusieurs tranches, sous la forme privée, au plus tard sur une période de deux ans.

Le budget 2013 devrait s'inscrire dans la continuité de celui de 2012 en terme de Pôle Professionnel, avec le lancement réel du crédit-bail immobilier en Côte-d'Ivoire, et peut-être également au Sénégal si les avancées fiscales prévues en la matière se concrétisent. Le Mali est incertain, aussi est-il approché, budgétairement, de manière prudente. Après 2 années difficiles, le Pôle Particuliers est attendu à représenter 23 % de la production globale, contre 15 % en 2012.

Dans ce contexte, ALIOS Finance Afrique de l'Ouest aura pour objectif de porter ses encours 2013 à plus de 60 milliards de Fcfa, soit un impératif de production située aux alentours des 50 milliards de Fcfa, étape qui devra lui permettre de confirmer, de manière toujours prudente, et après le coup d'arrêt de 2011, le retour à son business plan sous-régional qui ambitionnait à terme de porter l'encours d'ALIOS Finance Afrique de l'Ouest au niveau attendu.

Le recouvrement-contentieux devra continuer à récupérer les dossiers engrangés du fait des crises ivoirienne et malienne d'une part, et maîtriser davantage le recouvrement du Particulier d'autre part. La sécurisation du refinancement à moyen terme devra être davantage encore dynamisé tandis que la diminution du coût de celui-ci pourra être réactivé à travers, entre autre, la mobilisation des engagements du Pôle Particuliers. Les frais généraux seront contenus aux alentours de ceux de 2012 qui permettent de faire fonctionner une organisation sous régionale susceptible de gérer les encours ciblés. Ces différentes composantes, ainsi réunis autour d'une organisation à revoir en conséquence, devront permettre de franchir l'étape qui n'a pu être franchi en 2012 en terme de profitabilité.

Nous vous demandons en conséquence, de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont propos

Société Africaine de Crédit Automobile, S.A. (SAFCA)

Rapport général des Commissaires aux Comptes

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

SIGECO
23, Avenue Chardy
01 BP 1328 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 209029

Ernst & Young
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

SIGECO
23, Avenue Chardy
01 BP 1328 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan.209029

Ernst & Young
5, Avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Société Africaine de Crédit Automobile, S.A.
SAFCA
04 8P 27
Abidjan 04

Le 12 septembre 2013

Rapport général des Commissaires aux Comptes

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Africaine de Crédit Automobile, S.A. (SAFCA) tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- le respect de la réglementation prudentielle,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi,
- le fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes annuels et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels de la SAFCA sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire de l'UMOA.

II. Respect de la réglementation prudentielle

Nous avons, en outre, procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques relatives au respect de la réglementation prudentielle.

Nous devons porter à votre attention l'information suivante :

Le ratio de structure du portefeuille s'établit à 6,10 % au 31 décembre 2012, alors que le minimum réglementaire est de 60 % à cette date. Cependant, ce ratio a été supprimé par l'avis n°001-01-2013 de la BCEAO. Les crédits bénéficiant d'un accord de classement représentent un encours total de FCFA 3.063 millions au 31 décembre 2012.

III. Vérifications spécifiques et informations prévues par la loi

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation bancaire applicable dans l'UMOA.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, conformément à l'article 45 de l'ordonnance n° 2009-385 du 1^{er} décembre 2009 portant réglementation bancaire, nous vous informons que les encours de crédit accordés aux personnes qui participent à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle et au fonctionnement de l'Etablissement Financier, ainsi qu'aux actionnaires ou aux entreprises privées pour lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent les fonctions précitées, s'élèvent à FCFA 829 millions au 31 décembre 2012, et représentent 10,9 % des fonds propres effectifs à cette date.

Le plafond autorisé par la réglementation bancaire n'a pas encore fait l'objet d'une instruction de la Banque Centrale à la date du présent rapport. Ce ratio était de 20 % dans l'ancienne loi bancaire.

IV. Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

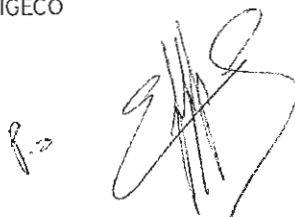
Nous avons enfin procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques relatives au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

L'examen des procédures de contrôle interne et des sécurités informatiques existantes nous a permis de relever des axes d'amélioration qui font l'objet d'une lettre de recommandations à la direction.

Par ailleurs, les contrôles réalisés au niveau du fonctionnement des organes sociaux n'appellent de notre part aucun commentaire.

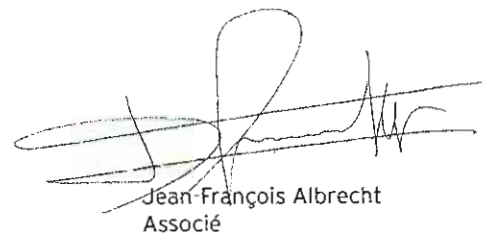
Les Commissaires aux Comptes

SIGECO



Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Expert-Comptable Diplômé

Ernst & Young



Jean-François Albrecht
Associé

Société Africaine de Crédit Automobile, S.A. (SAFCA)

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées, sur les prêts et garanties relevant de l'article 45 de la loi bancaire du 1^{er} décembre 2009 et sur les rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2012

SIGECO
23, avenue Chardy
01 BP 1328 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 209029

Ernst & Young
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

SIGECO
23, avenue Chardy
01 BP 1328 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 209029

Ernst & Young
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Société Africaine de Crédit Automobile, S.A.
SAFCA
04 BP 27
Abidjan 04

Le 12 septembre 2013

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, sur les prêts et garanties relevant de l'article 45 de la loi bancaire du 1er décembre 2009 et sur les rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2012

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration :

1.1 Avance de fonds accordée par ALIOS Finance Cameroun

Administrateur concerné : Alios Finance, S.A. représenté par Monsieur Jan Albert Vaik

Nature et objet : ALIOS Finance Cameroun a consenti à la SAFCA une avance de trésorerie d'un montant de FCFA 1.000 millions, débloquée le 11 avril 2012.

Modalité : Cette avance a été consentie au taux annuel de 7,5 %.

Au cours de l'exercice 2012, les charges financières constatées par la SAFCA au titre de cette avance s'élèvent à FCFA 57 millions.

Cette avance a été entièrement remboursée au cours de l'exercice 2012.

2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Convention de compte courant entre SAFCA et ALIOS Finance, S.A.

- Administrateur concerné : Alios Finance, S.A. représenté par Monsieur Jan Albert Valk
- Nature et objet : ALIOS Finance, S.A. a consenti à SAFCA une avance en compte courant d'un montant total de FCFA 4.919.677.500, débloquée au cours de l'exercice 2007 en deux tranches distinctes de FCFA 3.279.785.000 et FCFA 1.639.892.500. Cette avance est adossée à la signature par la SAFCA, d'un acte de caution solidaire donnée à FINANCIERINGS-MAATSCHAPPIJ VOOR ONTWIKKELINGSLANDEN (F.M.O.) en faveur d'ALIOS FINANCE, S.A. pour un montant maximum n'excédant pas le solde du compte courant.
- Modalités : Ces prêts sont consentis pour une durée de cinq (5) ans, dont un an de différé, avec remboursements semestriels. Cette avance porte intérêt au taux moyen d'escompte de la BCEAO majoré de 2,85 points.
- Au cours de l'exercice 2012, les charges financières constatées par SAFCA au titre de ces avances s'élèvent à FCFA 16 millions.

2.2 Participation de SAFCA aux frais de GIEFCA en tant que membre du GIE

- Administrateur commun : Monsieur Jan Albert Valk
- Nature et objet : Le GIEFCA, conformément à ses statuts, facture à la SAFCA, outre des frais spécifiques correspondant à des prestations, une partie de ses frais de gestion proportionnellement à la quote-part de la SAFCA dans son budget de fonctionnement.
- Modalités : A ce titre, le GIEFCA a facturé FCFA 667 millions à la SAFCA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

3. Conventions relevant de l'article 45 de la l'ordonnance n° 2009-385 du 1^{er} décembre 2009

Conformément à l'article 45 de la loi bancaire du 1^{er} décembre 2009, nous devons vous rendre compte de tous les prêts consentis par l'Etablissement Financier à ses dirigeants, à ses principaux actionnaires ou associés ou aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social.

Les prêts ou garanties cités au titre de l'article 45 de la l'ordonnance n° 2009-385 du 1^{er} décembre 2009 portant réglementation bancaire ont été accordés dans des conditions analogues à celles généralement pratiquées par l'établissement financier à sa clientèle et à ses correspondants.

3.1 Avec CFAO

La CFAO bénéficie de 52 prêts dont le solde global au 31 décembre 2012 s'élève à FCFA 385 millions. Ces prêts sont rémunérés à des taux annuels variant entre 16 % et 18 %. Les loyers et/ou intérêts perçus au cours de l'exercice 2012 s'établissent à FCFA 203 millions.

3.2 Avec AMSA

AMSA bénéficie de six (6) prêts dont le solde global au 31 décembre 2012 s'élève à FCFA 5 millions. Ces prêts sont rémunérés à des taux annuels variant entre 16 % et 18 %. Les loyers et/ou intérêts perçus au cours de l'exercice 2012 s'établissent à FCFA 25 millions.

3.3 Avec SOCIDA

SOCIDA bénéficie de dix (10) prêts dont le solde global au 31 décembre 2012 s'élève à FCFA 343 millions. Ces prêts sont rémunérés à des taux annuels variant entre 16 % et 18 %. Les loyers et/ou intérêts perçus au cours de l'exercice 2012 s'établissent à FCFA 91 millions.

3.4 Avec MACI

MACI bénéficie de quatre (4) prêts dont le solde global au 31 décembre 2012 s'élève à FCFA 60 millions. Ces prêts sont rémunérés à des taux annuels variant entre 16 % et 18 %. Les loyers et/ou intérêts perçus au cours de l'exercice 2012 s'établissent à FCFA 38 millions.

3.5 Avec SDACI

SDACI bénéficie de quatre (4) prêts dont le solde global au 31 décembre 2012 s'élève à FCFA 1 million. Ces prêts sont rémunérés à des taux annuels variant entre 16 % et 18 %. Les loyers et/ou intérêts perçus au cours de l'exercice 2012 s'établissent à FCFA 10 millions.

3.6 Avec la direction générale

Le montant global des prêts accordés à la direction de l'Etablissement Financier s'établit à FCFA 35 millions au 31 décembre 2012. Ces prêts sont rémunérés au taux annuel de 11,4 % et ont produit des intérêts de FCFA 2,45 millions au titre de l'exercice 2012.

4. Rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte uniforme du traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous informons que le Président du conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune rémunération exceptionnelle allouée aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et nos contrôles n'ont pas révélé de telles rémunérations.

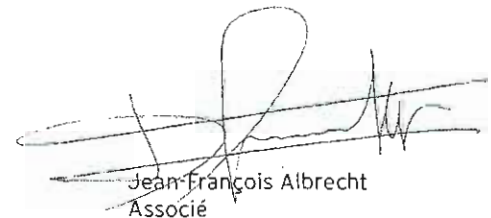
Les Commissaires aux Comptes

SIGECO



Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Expert-Comptable Diplômé

Ernst & Young



Jean-François Albrecht
Associé

**ASSEMBLEE GENERALE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

PROJET DE TEXTES DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits rapports ainsi que le Bilan et le Compte d'Exploitation du cinquante sixième exercice social arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'ils sont présentés et qui se soldent par un bénéfice net de 695 508 809 Fcfa

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes dont il lui a été donné lecture sur les opérations visées aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et ratifie en tant que de besoin, lesdites opérations.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation au report à nouveau du bénéfice de l'exercice de 695 508 809 Fcfa. Le report à nouveau est ainsi porté à un montant négatif de 309 601 483 Fcfa.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs pour l'exercice écoulé.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle pour une période de six (6) ans le mandat d'Administrateur de Messieurs JAN Albert VALK, Philippe de LAPLAGNOLLE, et Thierry PAPILLION. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, à titre de régularisation, le remplacement du commissaire aux comptes suppléant, KPMG démissionnaire, par la Société Fiduciaire Internationale d'Expertise Comptable – SOFIDEC – Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Etat : Côte d'Ivoire
 Etablissement : SAFCACONSO
 N° Enregistrement : A0001W
 Date d'arrêté : 2012-12-31

Document : AC9
 Feuille : 01
 Monnaie : CFA
 Périodicité : A

Bilan

DEC2800

Impression effectuée le
 16/04/2013 à 21:07

M O N T A N T S

	Code poste	Exercice N		3	4	5	6
		1	2				
- CAISSE	A10	61	41				
CREANCES INTEBANCAIRES	A02	4 732	4 954				
- Créances interbancaires à vue	A03	4 732	4 954				
. Banques centrales	A04	80	211				
. Trésor public, CCP	A05	0	0				
. Autres établissements de crédit	A07	4 652	4 743				
- Créances interbancaires à terme	A08	0	0				
CREANCES SUR LA CLIENTELE	B02	19 229	25 649				
- PORTEFEUILLE D'EFFETS COMMERCIAUX	B10	0	0				
. Crédits de campagne	B11	0	0				
. Crédits ordinaires	B12	0	0				
- AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	B2A	19 229	25 649				
. Crédits de campagnes	B2C	0	0				
. CREDITS ORDINAIRES	B2G	19 229	25 649				
- COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	B2N	0	0				
- AFFACTURAGE	B50	0	0				
TITRES DE PLACEMENTS	C10	0	0				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	D1A	1 099	1 099				
CREDIT-BAIL ET OP ASSIM	D50	20 419	25 620				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	D20	750	561				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	D22	508	845				
ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	E01	0	0				
AUTRES ACTIFS	C20	2 536	5 346				
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS (actif)	C6A	536	2 220				
TOTAL DE L'ACTIF	E90	49 870	66 335				

Certifié conforme
 Nom et fonction
 du signataire

....., le/..../....

Visa du ou des
 Commissaires aux comptes

Etat : Côte d'Ivoire
 Etablissement : SAFCACONSO
 N° Enregistrement : A0001W
 Date d'arrêté : 2012-12-31

Document : AC9
 Feuillet : 01
 Monnaie : CFA
 Périodicité : A

Bilan

DEC2800

Impression effectuée le
 16/04/2013 à 21:07

MONTANTS

	Code poste	Exercice N-		3	4	5	6
		1	2				
DETTES INTERBANCAIRES	F02	23 890	30 311				
- Dettes interbancaires à vue	F03	189	253				
. Trésor public, CCP	F05	0	0				
. Autres établissements de crédit	F07	189	253				
- Dettes interbancaires à terme	F08	23 701	30 058				
DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	G02	3 894	4 817				
- Comptes d'épargne à vue	G03	0	0				
- Comptes d'épargne à terme	G04	0	0				
- Bons de caisse	G05	0	0				
- Autres dettes à vue	G06	1 678	2 403				
- Autres dettes à terme	G07	2 216	2 414				
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	H30	11 133	15 338				
AUTRES PASSIFS	H35	2 813	6 331				
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS (passif)	H6A	1 332	966				
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	L30	376	1 508				
PROVISIONS REGLEMENTÉES	L35	0	0				
Emprunts & titres subordonnés	L41	0	0				
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	L10	0	0				
FONDS AFFECTÉS	L20	0	0				
F.R.B.G.	L45	0	0				
CAPITAL OU DOTATION	L66	1 299	1 299				
PRIMES LIÉES AU CAPITAL	L50	997	997				
RESERVES	L55	5 065	5 001				
ECARTS DE REEVALUATION	L59	76	76				
REPORT A NOUVEAU	L70	8	-1 005				
RESULTAT	L80	-1 013	696				
TOTAL DU PASSIF	L90	49 870	66 335				

Certifié conforme
 Nom et fonction
 du signataire

....., le/..../....
 Commissaires aux comptes

Visa du ou des
 Commissaires aux comptes

Etat : Côte d'Ivoire
 Etablissement : SAFCACONSO
 N° Enregistrement : A0001W
 Date d'arrêté : 2012-12-31

Document : RE9
 Feuillet : 01
 Monnaie : CFA
 Périodicité : A

Compte de résultat-tableau

DEC2880

Impression effectuée le
 16/04/2013 à 19:57

M O N T A N T S

	Code poste	M O N T A N T S					
		Mois N-1	Mois N				
		1	2	3	4	5	6
INTERETS & CHARGES ASSIMILEES	R01	3 038	2 889				
- Int & charg/dettes interbancaires	R03	2 470	2 239				
- Int & charg/dettes sur clientèle	R04	0	0				
- Int & charg/dettes-titres	R4D	568	650				
- Charges cpte blq act, empr-titr sub	R5Y	0	0				
- Autres int & charg assimilées	R05	0	0				
Charges/crédit-bail & op assim	R5E	14 644	14 135				
COMMISSIONS	R06	0	444				
CHARGES/OPERATIONS FINANCIERES	R4A	0	0				
- Charges/titres de placement	R4C	0	0				
- CHARGES/OPERATIONS DE CHANGE	R6A	0	0				
- CHARGES/OPERATIONS DE HORS BILAN	R6F	0	0				
CHARG DIV D'EXPLOITAT° BANCAIRE	R6U	28	127				
Achats de marchandises	R8G	0	2				
Stocks vendus	R8J	0	0				
Variat° de stocks de marchandises	R8L	0	0				
FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	S01	3 332	3 149				
- CHARGES DE PERSONNEL	S02	923	922				
- AUTRES FRAIS GENERAUX	S05	2 409	2 227				
DOTAT° AMORT & PROV/IMMO	T51	262	315				
SOLDE EN PERTE DES CORRECT° VALEUR	T6A	2 234	871				
EXCEDENT DOTAT°/REPRISES DU FRBG	T01	0	0				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	T80	243	125				
PERTES/EXERCICES ANTERIEURS	T81	0	165				
IMPOTS SUR LE BENEFICE	T82	52	107				
BENEFICE	T83	0	696				
TOTAL (DB COMPTE DE RESULTAT)	T85	23 833	23 025				

Certifié conforme
 Nom et fonction
 du signataire

....., le/..../....

Visa du ou des
 Commissaires aux comptes

Etat : Côte d'Ivoire
 Etablissement : SAFCACONSO
 N° Enregistrement : A0001W
 Date d'arrêté : 2012-12-31

Document : RE9
 Feuillet : 01
 Monnaie : CFA
 Périodicité : A

Compte de résultat-tableau

DEC2880

Impression effectuée le
 16/04/2013 à 19:57

M O N T A N T S

	Code poste	M O N T A N T S					
		Mois N-1	Mois N				
		1	2	3	4	5	6
INTERETS & PRODUITS ASSIMILES	V01	3 116	3 798				
- Int & prod/créanc interbanc	V03	0	0				
- Int & prod/créanc sur clientèle	V04	3 097	3 791				
- Produits, profits/prêts et titres	V51	0	0				
- Int/titres d'investissement	V5F	0	0				
- Autres int & prod assimilés	V05	19	7				
Prod/crédit-bail et op assimilées	V5G	17 613	18 477				
COMMISSIONS	V06	185	511				
PRODUITS/OPERAT° FINANCIERES	V4A	0	0				
- Prod/titres de placement	V4C	0	0				
- DIVIDENDES & PRODUITS ASSIMILES	V4Z	0	0				
- PRODUITS SUR OPERATIONS DE CHANGE	V6A	0	0				
- PRODUITS/OPERATIONS DE HORS BILAN	V6F	0	0				
DIVERS PROD D'EXPLOITAT° BANCAIRE	V6T	12	1				
Marges commerciales	V8B	0	0				
Ventes de marchandises	V8C	0	0				
Variat° de stocks de marchandises	V8D	475	0				
PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	W4R	270	75				
REPRISE D'AMORT & DE PROV/IMMO	X51	0	0				
SOLDE EN BENEF DES CORRECT° DE VAL	X6A	0	0				
EXCEDENT DES REPRIS/DOTAT° DU FRBG	X01	1 000	0				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	X80	0	0				
PROFITS/EXERCICES ANTERIEURS	X81	149	163				
PERTE	X83	1 013	0				
TOTAL (CREDIT COMPTE DE RESULTAT)	X85	23 833	23 025				

Certifié conforme
 Nom et fonction
 du signataire

....., le/..../....

Visa du ou des
 Commissaires aux comptes